La Conférence.

Année judiciaire 2026-2027 • N°2 – Novembre 2026 – Février 2027



Conférence du jeune barreau

rreau de Bruxelles

Place Poelaert 1 • 1000 Bruxelles

Toujours 30 experts financiers à vos côtés. Malin.

do your thing

Vous êtes un professionnel de la justice ? Avec le Privalis Desk, profitez de toute notre expertise à portée de la main.

ing.be/privalis



ING Belgique S.A. Banque/Prêteur • Siège social : Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles • RPM Bruxelles • TVA : BE 0403.200.393 • BIC : BBRUBEBB • IBAN : BE45 3109 1560 2789 • Courtier en assurances, inscrit à la FSMA sous le numéro 12381A. • www.ing.be • Éditeur responsable : Saskia Bauters • 06/2026.

NOVEMBRE 2026

Sommaire.

5 **ÉDITORIAL**
Par Me Hani Madani

7 **BILLET DE LA RÉDACTRICE**
Par Me Amandine Wiame


8

LUCIDITÉ
Carte blanche par
Mme Michèle Grégoire


14

DU « NOUS » CONTRE « EUX » : LA FABRIQUE DES EXCLUSIONS
Carte blanche par
Me Agathe De Brouwer


20

QUAND L'AUTONOMIE DEVIENT RELATIONNELLE
Carte blanche par
Mme Isabelle Dagneaux


10

PETIT WEEK-END À GAND
Compte rendu par
Me Alexandros Paris


18

RENTRÉE SOLENNELLE
Programme & présentation
de l'oratrice de rentrée
Me Hanna Bouzekri


32

RETOUR SUR LE PROCÈS FICTIF DU CONSEIL DE SÉCURITÉ
Compte rendu par
Me Cassandra Bockstael


16
22

À LIVRE OUVERT
par Me François Collon
et Me Ines Karmaoui

28 **ACTIVITÉS**
Participez à nos prochains événements

32 **FORMATIONS**
Toutes nos formations en présentiel
et en ligne jusqu'en février



34 **LES ODB'S VOUS RÉGALENT**
Par Me Jeanne Coppin & Me Armelle Zaluzec

35 **AGENDA**
Retrouvez toutes nos activités et nos
formations à venir

NOUVEAUTÉ

Téléchargez notre application !

Toute la vie de la Conférence, désormais dans votre poche.



iPhone et iPad
App Store

Android
Google Play

Éditorial.



Chères consœurs,
Chers confrères,
Chers amis,

Le saviez-vous ? La CJBB a développé une application qui vous permet de consulter nos formations et événements et de vous y inscrire en quelques clics.

Cette application est désormais disponible sur les plateformes habituelles de téléchargement : elle vous facilitera la vie, et nous remercions notre coordinateur, Anthony LACKNER, pour son investissement dans ce projet.

C'est vous également que je remercie.

Au terme de mon premier édito, je vous donnais rendez-vous pour le coup d'envoi de cette nouvelle année judiciaire.

Force est de constater que vous avez répondu présents pour ce premier quart-temps (déjà !).

Tant nos formations que nos activités affichent complet, et cela traduit les liens forts qui existent au sein de notre barreau.

Nous apprécions nous rencontrer pour nous former : vous étiez extrêmement nombreux à participer à nos différentes formations (MDF, colloque ou AME) sur des thèmes variés et d'actualité.

Nous apprécions nous rencontrer pour nous divertir : nous étions plus d'une centaine à l'« afterwork » de rentrée du 24 septembre organisé avec le Carrefour des stagiaires ; nous étions au complet à Gand ; nous étions plus de 400 personnes à assister au procès fictif du 8 octobre.

Votre engouement honore la commission administrative, et ce n'est que le début.

Il reste à jouer le deuxième quart-temps.

Parmi les rendez-vous incontournables, la commission administrative a décidé d'organiser à nouveau le concours « J'accuse », en levant cependant la limite d'âge. Les « anciens » n'ont plus d'excuse, rendez-vous le 19 novembre 2026 !

Notez aussi la date du 17 décembre 2026 pour notre annuelle « Conférence Berryer ».

La championne belge, Me Nadia RIAHI (prix BOELS et JANSON 2026 – son seul défaut est d'être liégeoise), viendra subir la critique assassine – mais en réalité bienveillante – des douze secrétaires de la Conférence du stage du barreau de Paris, sous l'œil acéré et le coaching acerbe d'un invité d'honneur coutumier de l'exercice, Me Éric DUPONT-MORETTI.

Vous êtes plus de 600 inscrits en moins de 48 heures, et ça, c'est dingue.

Pour répondre à votre engouement et accueillir un maximum de personnes, nous avons décidé de déplacer la tenue de la Conférence au sein de la salle des pas perdus !

Immanquable également, la date du 15 janvier 2027, avec le traditionnel discours de rentrée de Me Hanna BOUZEKRI, ma réplique et la synthèse de Monsieur le bâtonnier.

Mme la Ministre de la Justice, M. le Bourgmestre CLOSE, M. le Ministre-Président DILLIÈS, M. le Premier Président de la Cour de cassation, M. le président de la Cour constitutionnelle et Mme la Première Présidente de la Cour d'appel ont tous répondu favorablement à mon invitation. Qu'ils en soient remerciés.

L'après-midi sera, à n'en pas douter, riche en envolées, avec la poursuite des débats le soir venu au Palais de justice.

Je le répète : notre profession est unique et ce sont ces liens et ces engagements qui la consacrent.

L'émotion de la disparition des bâtonniers MAGNÉE et BIGWOOD en est la preuve, et nous avons naturellement une pensée émue pour leurs proches.

La Conférence du jeune barreau s'engage à poursuivre ses œuvres dans l'intérêt de notre barreau qu'ils aimaient.

Bonne lecture.

Votre dévoué serviteur,

Hani Madani

Hani Madani
Président de la Conférence
du jeune barreau de Bruxelles

PAUL JANSSENS SA

L'expérience et l'excellence en **traduction juridique**

Av. Louise 398 - 1050 Bruxelles
T +32 2 646 31 11
translat@pauljanssens.be
www.pauljanssens.com

DÉCOUVREZ LES PARUTIONS ANTHEMIS



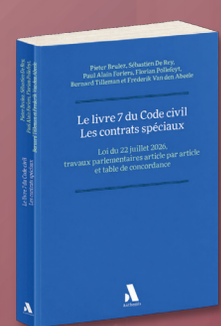
Les servitudes... dans tous leurs états

Vincent Defraiteur
2026
400 pages – **137,00€**



Justice pour het paleis

Sous la coordination de :
Bart De Moor et **Mirjam Devriendt**
2026
252 pages – **50,00€**



Le livre 7 du Code civil - Les contrats spéciaux

Pieter Brulez, Sébastien De Rey, Paul Alain Foriers, Florian Pollefeyt, Bernard Tilleman et **Frederik Van den Abeele**
2026
635 pages – **115,00€**

Anthemis

Scannez le QR Code *pour commander rapidement*
Tous nos ouvrages sont disponibles en version numérique sur LexNow.io

LE MOT DE LA RÉDACTRICE EN CHEF

Chères consœurs, chers confrères,



Amandine Wiame
Secrétaire de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles

C'est avec joie que je vous retrouve au milieu de l'automne, cette saison si chaleureuse et colorée. J'espère de tout cœur que votre rentrée judiciaire a été douce.

Dans le premier périodique nous abordions la thématique de l'épuisement individuel, avec l'idée en ligne de mire que le repos n'est pas un luxe mais une réelle nécessité pour ne pas sombrer et se retrouver totalement déconnectés de nos corps et de leurs besoins.

Le retour à la nature, au corps, au vivant, sont autant de pistes de réflexion que nous avons parcourues ensemble.

Aller bien est déjà beaucoup.

Si nous poussons la réflexion plus loin, nous pourrions nous dire qu'aller bien n'est peut-être pas une fin en soi, mais aussi un moyen de se tourner vers les autres, de moins encombrer le monde, et de faire société.

Ce deuxième périodique plonge au cœur du collectif : comment faisons-nous société ? Comment vivre ensemble sans nous exploiter, nous écraser, ou nous exclure ?

À travers les yeux de trois autrices, nous avons voulu explorer ces questions sous différents angles.

Michèle Grégoire, bâtonnière de l'Ordre des avocats à la Cour de cassation, nous propose une carte blanche empreinte d'humanité. Elle nous invite à faire preuve de lucidité et de courage dans nos rapports à l'autre.

Agathe De Brouwer, avocate en droit des étrangers et en droit pénal, nous partage ses réflexions sur la fabrique des exclusions, où le « nous » s'oppose trop souvent aux « eux ».

Enfin, Isabelle Dagneaux, docteure en médecine et en philosophie, nous propose une réflexion sur le vivre ensemble dans une société où il est essentiel de prendre conscience de nos vulnérabilités et de notre interdépendance.

En tant qu'avocat.es, nous avons une responsabilité sociale. Une responsabilité faite de solidarité, d'humanité, de sororité et de fraternité, au sein de notre profession et en dehors.

L'essentiel n'est-il pas là ? Apprendre à vivre ensemble sans se nuire, sans se faire souffrir. Cultiver des relations riches, profondes, équilibrées.

Victoire Tuaillon, journaliste et autrice française, développe l'idée que nos relations sont comme des créatures vivantes dont il faut apprendre à prendre soin.

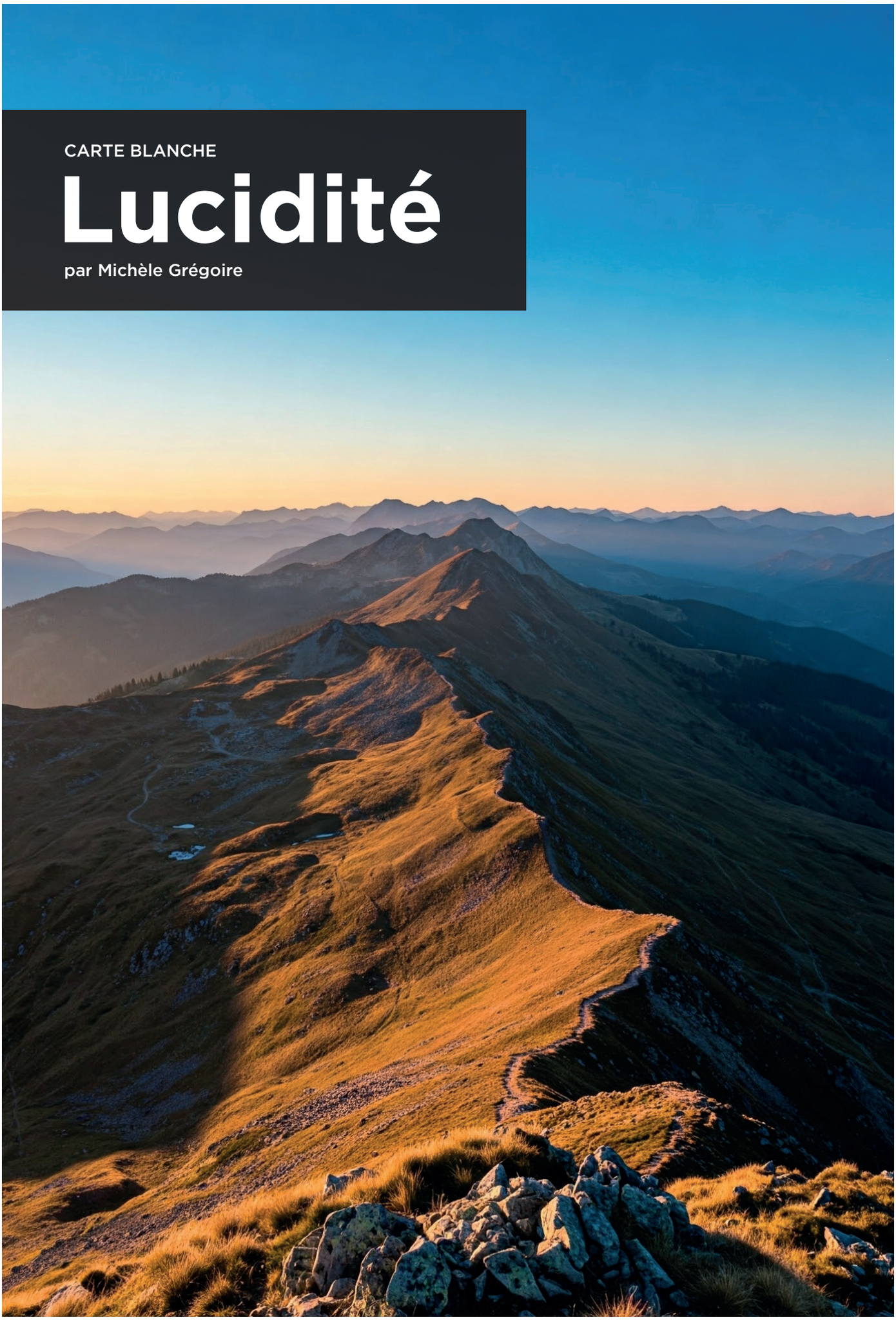
Cela est vrai à l'échelle de nos relations les plus intimes, mais l'est tout autant à l'échelle de notre profession et de la société.

Prendre soin des autres, de nos liens, c'est peut-être aussi cela, faire société.

CARTE BLANCHE

Lucidité

par Michèle Grégoire



Naître n'est pas un choix ; pas plus que le lieu, la manière, le corps ou l'esprit ; pas davantage que les êtres, tout autour, leurs gestes, leur regard ou leur voix… Tout n'est qu'énigme.

La vie, ensuite, n'ouvrira qu'une seule voie par personne, tracée pas à pas, presque sans boussole ; elle restera singulière mais en croisera tant d'autres !

La duplication numérique du monde est à vendre; tous les savoirs paraissent disponibles et la nature, offerte. Chacun, pourtant, à l'échelle de sa vie, n'en retire que des bribes, arrachées au passage, en y laissant sa part minuscule d'invention. La Connaissance, la vraie, pas celle qui s'entrepose, reste infinie, mouvante et indomptable.

Vivre, avant tout, c'est donc choisir de comprendre. Et de s'organiser pour bien agir ensuite.

« Faire société », dans ce but, pour tout être humain, est une nécessité bienfaisante. Si cette nécessité est accueillie avec lucidité et reconnaissance, elle révèle l'un de ces plaisirs rares, celui d'œuvrer ensemble, qui ne fait que s'accroître, paradoxalement, quand on le partage.

« Faire société », pour un avocat, n'y fait pas exception.

Bien sûr, l'accent placé par essence, pour l'exercice de ce métier, sur l'indépendance d'esprit et la liberté d'action jette un certain trouble, voire un doute, au sujet de la pertinence d'une trajectoire commune. Un trouble, peut-être, mais pas de réelle confusion : de quelle folie, en effet, témoignerait la croyance qu'il soit possible de se préserver libre et confiant, seul et dépourvu d'appui ?!

La convergence des lignes de vie, tendues vers un but collectif, exige tantôt une hiérarchie raisonnée, tantôt un engagement personnel librement consenti, dont il convient sans cesse de vérifier l'existence, la persistance, l'ajustement et la sincérité, tant la diversité des désirs, la force des intérêts et la pression des affects sont insondables. Pour tenir la distance, tout projet humain construit à plusieurs tient sur un chemin de crête, entre la faille de l'autorité perverse, d'un côté, et le gouffre de la guerre fratricide, de l'autre, sous la menace, partout, de manipulations prédatrices. La confraternité ne nous immunise guère de cette sorte de dérives.

Les valeurs de délicatesse, de probité et de compétence, qui scellent notre Société et reçoivent notre adhésion enthousiaste, ne peuvent servir d'affichage ou de propos d'avant-scène, dissimulant, au fond, un entre-soi malsain et lâche, à l'arrière du rideau, derrière les Barreaux. Nos valeurs ne peuvent finir comme les fruits desséchés d'un arbre négligé. Elles sont entre nos mains les outils d'une Société juste, vivante encore mais prise d'essoufflement, dont nous sommes les servants, bien plus que les sachants.

« Faire société », pour nous, avocats, c'est opposer nos forces à ceux ou celles qui cherchent à la défaire, même s'ils sont parmi nous, si près, trop près de nous. Où que nous soyons, si nous en avons le pouvoir, nous en avons le devoir.

« Faire société » est un travail, notre travail, de lucidité et de courage.



Michèle GRÉGOIRE
Bâtonnière de l'Ordre des avocats
à la Cour de cassation

COMPTE RENDU

Gand, ses canaux, des avocats et un klein week-end parfait

par Alexandros Parys



Il paraît que Gand n'est qu'à 36 minutes de Bruxelles en train… C'est en tout cas ce que promettait le programme de la Conférence du jeune Barreau, en partenariat avec la SNCB. Encore fallait-il parvenir à quitter son cabinet à temps, ce qui, pour un vendredi soir de rentrée judiciaire, relevait déjà d'un petit exploit.

Vendredi soir : de Gand à la Grèce, il n'y a qu'un pas

Les festivités ont débuté au restaurant grec Panthéon, où nos confrères ont rapidement découvert que le sens de l'hospitalité hellénique ne se mesurait pas à la taille des portions. Les plats se sont succédé dans une abondance qui aurait fait pâlir les banquets de l'Antiquité. Le tout généreusement accompagné de masticha, dont certains en découvraient les vertus pour la première fois.

Après cette entrée en matière, direction un bar gantois où nos confrères ont eu la surprise de partager la piste de danse avec les invités d'un mariage civil local. Les mariés n'avaient probablement pas prévu de célébrer leur union en compagnie d'une délégation du barreau de Bruxelles mais il faut croire que le rayonnement de notre barreau s'étend désormais jusqu'aux célébrations matrimoniales flamandes.

Samedi : histoire, culture et collisions

Le lendemain matin, une visite guidée de Gand était prévue sous la conduite de Philippe Grulois.



Véritable encyclopédie, Philippe nous a fait découvrir quelques épisodes marquants de l'histoire de la ville. Nous avons notamment appris qu'au Moyen Âge, les Gantois avaient déjà trouvé le moyen de garantir leur approvisionnement en céréales à des prix raisonnables, en imposant qu'une partie du blé transitant par la ville soit réservée au marché local. Une manière de remplir les greniers tout en préservant la paix sociale. Preuve que, plusieurs siècles avant nos discussions sur le pouvoir d'achat, le prix du pain était déjà une affaire politique…

Entre les multiples rois de France et les intrigues de succession, Philippe nous a également rappelé que l'histoire n'avait pas toujours réservé aux femmes la place qu'elles méritaient. Certaines auraient ainsi été écartées du pouvoir au nom de règles pour le moins discutables, résumées par la formule expéditive : « Les femmes, ça n'existe pas ! ». Fort heureusement, les femmes et les consœurs existent bel et bien, et les choses ont quelque peu évolué depuis lors…

Nos confrères se sont ensuite dispersés pour les activités de l'après-midi.



Les curieux d'art contemporain ont pris la direction du S.M.A.K., où certaines œuvres ont mis à rude épreuve leur sens de l'interprétation. Une performance dansée intitulée Traitement a notamment laissé quelques spectateurs perplexes. Était-ce une œuvre d'art, une séance de thérapie collective ou une invitation à lâcher prise ? Certains confrères semblent en être ressortis détendus. D'autres cherchent toujours à comprendre ce qu'ils ont vu.

Un autre groupe a préféré découvrir Gand à vélo. Une activité parfaitement paisible sur le papier, jusqu'à ce qu'un léger accrochage entre participants vienne rappeler que les règles de priorité ne sont pas réservées aux automobilistes.

Enfin, les adeptes d'une découverte plus douce ont embarqué pour une promenade sur les canaux. L'occasion d'admirer les façades historiques de Gand, mais aussi de s'interroger sur la couleur particulièrement verte de ses eaux.





Samedi soir : « Je m'en fish », mais pas tant que ça

Le dîner du samedi soir se tenait au restaurant Je m'en fish, où nos confrères se sont retrouvés autour d'excellents mets. La soirée a été ponctuée par les traditionnels discours. L'occasion de souligner les liens étroits qui unissent le Carrefour des stagiaires, la Conférence du jeune Barreau, le Conseil de l'Ordre et l'ICBB ainsi que la volonté commune de renforcer encore cette belle dynamique.

La nuit s'est poursuivie au rythme d'une silent disco. Un concept pour le moins audacieux lorsqu'il s'agit de réunir plusieurs dizaines d'avocats : leur demander de faire la fête en silence. Contre toute attente, l'expérience fut un succès.

Dimanche : château, légendes et fin des festivités



Le dimanche matin, les participants encore vaillants ont pris la direction du château des Comtes, ultime étape culturelle de ce week-end gantois. L'occasion de découvrir les méthodes de justice d'une autre époque et de mesurer le chemin parcouru en matière de droits de la défense.

Mais s'il fallait retenir une seule curiosité de Gand, ce serait peut-être cet arbre sous lequel un baiser promettrait, selon la légende, un amour éternel (n'hésitez pas à me contacter si vous voulez sa localisation). Nous ignorons toutefois si certains confrères ont souhaité mettre cette promesse à



l'épreuve. Mais quand bien même nous le saurions, le secret professionnel nous interdirait d'en dire davantage !

Au-delà des visites, des dîners et des soirées, ces quelques jours auront surtout rappelé l'essentiel - s'il en était besoin : la confraternité ne se cultive pas uniquement dans les couloirs du Palais, mais aussi autour d'une bonne table, loin des prétoires et des échéances procédurales.

C'est donc avec quelques souvenirs supplémentaires et, pour certains, avec un léger besoin de repos, que nos confrères ont repris le chemin de Bruxelles.

En remerciant très chaleureusement les commissaires de la Conférence du jeune barreau.

Met vriendelijke groeten,



Alexandros PARIS
Avocat au barreau de Bruxelles

Vos dossiers JustOnWeb sur votre ordinateur en quelques instants

Fini les manipulations interminables. JOWD exporte **automatiquement** les pièces et l'arborescence de vos dossiers.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. **Connectez-vous via itsme, eID ou Smart-ID**
2. **Sélectionnez votre dossier**
3. **Export intégral ou sélectif : JOWD fait le reste**

Gain de temps

Des milliers de pièces téléchargées sans effort, même pour les dossiers les plus volumineux.

Export intégral ou sélectif

Tout le dossier, ou seulement les pièces que vous cochez. Les pièces déjà exportées ne sont pas retéléchargées.

Fiabilité éprouvée

Plus de 60 000 pièces exportées en 30 jours par les utilisateurs de JOWD, y compris des dossiers de plusieurs milliers de pièces.

Arborescence à l'identique

La structure exacte des fardes et sous-dossiers de JustOnWeb, recréée sur votre disque.

Inventaire dynamique

Un inventaire créé automatiquement : parcourez les fardes et ouvrez chaque pièce d'un simple clic.

Confidentialité préservée

Les pièces sont enregistrées directement sur votre ordinateur et ne transitent pas par nos serveurs.

- ✓ **Support assuré par un avocat**

Tarification simple et transparente

Abonnement Individuel incluant **4 ordinateurs** (1 export à la fois)

- ✓ Offre Cabinet : forfait annuel selon le nombre d'avocats
- ✓ Essai gratuit 14 jours, sans carte bancaire

dès 119 € HTVA

/ mois

Compatible macOS et Windows

JOWD — Un logiciel de FEYNX SRL (BCE BE1039.235.333)

jowd.be

Scannez le code ou saisissez l'adresse

Un logiciel conçu, développé et supporté par un avocat pour les avocats

CARTE BLANCHE

Du « nous » contre « eux » : la fabrique des exclusions

par Agathe De Brouwer



L'avocat agit dans le cadre de la loi. C'est une évidence. Mais que faire lorsque la règle à appliquer a été décidée par un législateur hostile aux droits fondamentaux ?

Je pratique le droit de la migration, matière dans laquelle le législateur européen occupe une place prépondérante. Or, un quart du Parlement européen est occupé par des membres de partis d'extrême droite ou de droite radicale. Un membre sur quatre. Certains se rappelleront peut-être les images de parlementaires exultant dans l'arène européenne au moment du vote du nouveau Règlement retour, hurlant des « send them back » en frappant joyeusement des mains[1]. C'était en juin 2026. Comment en sommes-nous arrivés là ?

« Nous nous sommes rassurés à trop bon compte, nous dit Edwy Plenel. À mesure que les générations suivantes en prenaient conscience, l'incommensurabilité des crimes nazis, au premier chef le génocide des juifs d'Europe, a fait écran, endormant nos vigilances. Face à la monstruosité de la Shoah, le 'plus jamais ça' est devenu un 'rien ne ressemble, rien ne ressemblera à cela', entraînant une lecture de la catastrophe par la fin, dans l'oubli, voire l'ignorance de l'ordinaire qui l'avait fait advenir »[2].

L'ignorance de l'ordinaire qui l'avait fait advenir. J'entends résonner cette phrase de plus en plus souvent. Elle insiste, son évidence ne fait que grandir dans la multitude des discours et symboles qui surgissent : une ministre de l'Asile et la Migration qui affirme avec fierté qu'elle ne respectera pas une décision de la Cour constitutionnelle[3]. Un juge qui fait référence à des penseurs racistes, estimant que la volonté du peuple doit prévaloir sur les droits fondamentaux, aussi fondamentaux soient-ils[4]. Une population carcérale

1. « Avec le règlement sur les retours, le Parlement européen valide un durcissement majeur de la politique migratoire de l'Union européenne », 17 juin 2026, https://www.touteleurope.eu.
2. E. PLENEL, « Présidentielle 2027 : affronter la possibilité du pire », Mediapart, 8 septembre 2026.
3. Le Soir, « Demandeurs d'asile : Anneleen Van Bossuyt assure à la Chambre qu'elle respecte la loi », 12 mars 2026.
4. Le Soir, « Un juge d'Arlon fait référence à des auteurs associés à l'extrême droite dans sa décision : jusqu'où va l'indépendance d'un magistrat ? », 6 août 2026.



qui atteint des proportions jamais atteintes, et qu'un discours toujours plus sécuritaire trouve inlassablement insuffisante[5]. Des chefs et cheffes d'Etat qui écrivent à la Cour européenne des droits de l'homme pour la rappeler à l'ordre, lui intimant de cesser de s'immiscer dans leurs politiques migratoires au nom des droits humains[6]. Encore ces exemples ne sont-ils que des miettes des atteintes croissantes à l'Etat de droit et aux droits humains qui sont à son fondement.

Notre démocratie est imparfaite, et l'a toujours été. Les violations des droits humains sont une constante, contre laquelle il faut maintenir une lutte sans cesse renouvelée. Néanmoins, l'on sent poindre dans le discours politique actuel des remises en cause de plus en plus larges de certains pans de notre système juridique, que l'on pensait – naïvement – incontestables[7].

Dans le débat public, dans les parlements, l'on oppose souvent un *« nous »* indistinct et indéfini, contre un *« eux »*. *« Eux »*, les étrangers et étrangères, *« eux »*, les criminels, les personnes incarcérées.

Mais qu'est-ce au juste que cette division ? C'est avant tout une manière de *« trancher à vif dans la pluralité humaine, pour y introduire du classement, de la hiérarchie, de la préférence »*[8]. C'est une vieille recette qui continue de prendre : il est plus facile de pointer *« l'autre »* du doigt que de se questionner sur les dynamiques collectives qui sont à l'œuvre. L'analyse manichéenne de phénomènes complexes est à la mode, mais elle est surtout confortable : elle évite de devoir tenir compte de la nuance et de la complexité des situations que l'on prétend aborder.

La prison en est un bon exemple : des choix politiques contestés pendant plus d'une décennie ont mené à la construction de la prison de Haren, censée aider à mettre fin à la surpopulation carcérale en Belgique. Quatre ans après l'ouverture de cet établissement, la surpopulation connaît des sommets jamais égalés. Il est question d'ouvrir encore de nouvelles prisons : c'est la fuite en avant, au détriment du contribuable. Malgré les innombrables études sur la question[9] concluant au fait que la construction de nouvelles prisons ne pourra jamais constituer une réponse à la surpopulation, la mayonnaise continue de prendre. Le discours paraît simple, et certainement plus rassurant : *« ils »* sont dangereux, *« nous »* les enfermerons.

Le *« nous »* permet aussi d'éviter d'assumer individuellement le discours que l'on tient. Comme le souligne bien un ouvrage qui décortique les termes de la phrase *« On ne peut pas accueillir toute la misère du monde »*, ce *« on »* ou ce *« nous »* évite surtout d'affirmer que je, en tant qu'individu, décide dans mon (in)humanité de refuser que l'asile est un droit fondamental et que la migration fait partie de l'évolution humaine, et accepte les conséquences qui en découlent (notamment : les pushbacks aux frontières, l'enfermement d'enfants, la mort de migrants en mer, etc.). Le *« nous »* évite d'assumer seul un choix politique éminemment critiquable, tout comme l'utilisation de la notion *« d'opinion publique »* permet de justifier des lois liberticides *« parce que le peuple le veut »*.

Il est urgent de sortir de cette opposition stérile : notre société est diverse et riche de sa diversité. Elle n'échappe pas à la violence, mais il est trop facile d'affirmer que cette violence serait le seul fait de certaines catégories, qui devraient dès lors se voir exclues et mises au ban.

La pratique de la profession d'avocat.e est un endroit clef pour lutter contre ces raccourcis de la pensée. L'avocat doit avoir à cœur de sortir la personne qu'il défend des catégories dans lesquelles on entend l'enfermer, de faire advenir à nouveau l'humanité et surtout, le respect des droits fondamentaux qu'elle exige. Alors surtout, en tant qu'avocat.e.s, ne soyons pas ignorants de l'ordinaire qui peut faire advenir le pire : ne nous habituons pas aux discours discriminants, à la violence institutionnelle dont nous pouvons être les témoins, ou aux simplifications à outrance dont nous savons qu'elles servent à manipuler. Rappelons-nous que rien n'est jamais acquis.



Agathe DE BROUWER
Avocate au Barreau de Bruxelles
Assistante à l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles

5. Voy. notamment : CCSP, « La prison humiliante. Récits croisés d'une surpopulation indigne », 2026 ; CCSP et Unia : « La maladie mentale derrière les barreaux : l'urgence à sortir de l'impasse », 2025.
6. Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains (IFDH), « Six institutions des droits humains appellent à respecter l'indépendance de la Cour européenne des droits de l'homme », 27 mai 2025.
7. Voy. notamment : IFDH, L'Etat de droit et les droits humains en Belgique, 2025.
8. P. TEVANIAN et J.C. STEVENS, « On ne peut pas accueillir toute la misère du monde » En finir avec une sentence de mort, Paris, Anamosa, 2022, p. 13.
9. Voy. notamment CCSP, Surpopulation carcérale : avons-nous encore les clefs en main ?, publication faisant suite au colloque du 24 novembre 2023.

À livre ouvert

FRANÇOIS COLLON



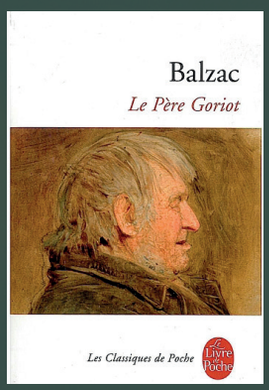
RIEN N'EST GRAVE ET AUTRES MENSONGES NÉCESSAIRES

Gilles Dal

Gilles est un ami. Je ne prétendrai donc pas avoir lu son livre comme j'en aurais lu un autre. En 2013, son fils Raphaël a neuf ans lorsqu'on lui découvre une tumeur rare au pied. Commencent alors plus de dix années de traitements, de rechutes, d'espoirs et de déceptions. Pendant toutes ces années, Raphaël grandit, étudie, réfléchit, s'amuse aussi, avant que la maladie ne l'emporte.

Gilles raconte ces années et celles qui suivent la mort de son fils. Il le fait sans chercher à susciter la compassion, en mêlant les souvenirs de Raph, les épisodes de sa maladie et les absurdités administratives auxquelles il faut encore faire face lorsque tout est terminé. On retrouve son humour, son ironie, mais aussi une tendresse et une pudeur qui rendent ce récit particulièrement bouleversant.

Le titre est admirable. Rien n'est grave est ce que l'on dit à un enfant pour le rassurer, mais aussi ce que l'on finit par se répéter à soi-même pour continuer à vivre. Ce livre m'a profondément touché. Il est difficile de le refermer sans penser longtemps à Raphaël et à son père.



LE PÈRE GORIOT

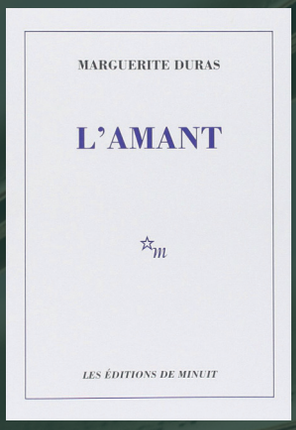
Johann Chapoutot

J'aime Balzac, et Le Père Goriot est sans doute l'un des romans qui me donnent le plus envie d'y revenir. J'y retrouve tout ce qui me plaît chez lui : Paris, l'argent, l'ambition, la comédie sociale et cette manière incomparable de décrire les hommes tels qu'ils sont.

Il y a d'abord la pension Vauquer, avec ses pensionnaires, ses odeurs et sa misère. Il y a ensuite les salons du faubourg Saint-Germain, où les apparences comptent davantage que les sentiments et où l'argent décide de presque tout. Entre ces deux mondes circule Eugène de Rastignac, jeune étudiant en droit venu de province, qui comprend rapidement que le mérite ne suffira pas à lui ouvrir les portes de la société parisienne.

Et puis il y a le père Goriot, ancien fabricant de vermicelles qui a tout donné à ses filles et que celles-ci abandonnent lorsqu'il n'a plus rien à leur offrir. Sa fin est terrible. Rastignac, qui l'a accompagné jusqu'au bout, assiste presque seul à son enterrement. Il se rend ensuite sur les hauteurs du Père-Lachaise, contemple Paris et lui adresse son fameux « À nous deux maintenant ! ».

Cette dernière scène m'a toujours fasciné. Rastignac vient d'assister à la mort d'un homme que l'amour de ses filles a ruiné. Il a vu ce que valent les sentiments lorsque l'argent vient à manquer. Et pourtant, c'est à ce même monde qu'il décide de se mesurer. Tout Balzac est là, dans cette contradiction, et c'est peut-être pour cela que je ne me lasse pas de le lire.



L'AMANT

Marguerite Duras

J'aurais pu choisir un roman de Patrick Modiano, de Jean-Philippe Toussaint ou de Jean Echenoz, trois écrivains que j'aime beaucoup. Mais je reviens à L'Amant, de Marguerite Duras.

Le livre s'ouvre sur une image devenue célèbre : une jeune fille de quinze ans et demi traverse le Mékong sur un bac. Elle porte un chapeau d'homme. Un Chinois fortuné l'aperçoit et s'approche d'elle. De cette rencontre naît une histoire d'amour, mais le roman est bien davantage que cela.

Il y a l'Indochine, la pauvreté de la famille, une mère malheureuse, deux frères, les souvenirs de l'enfance et cette manière singulière qu'a Duras de faire surgir le passé. Rien n'est raconté dans l'ordre. Les scènes apparaissent, disparaissent et reviennent, parfois légèrement différentes, comme si la mémoire ne pouvait jamais restituer exactement ce qui s'est passé.

C'est surtout son écriture qui me plaît. Les phrases sont souvent courtes, parfois déroutantes. Duras se répète, passe du « je » au « elle », interrompt un récit pour le reprendre quelques pages plus loin. On pourrait croire que tout cela rend la lecture difficile. C'est exactement le contraire. Il y a dans cette écriture quelque chose qui vous emporte et qui vous laisse une impression très particulière.

Je ne suis pas certain de pouvoir expliquer exactement ce qui me plaît tant dans ce roman. Je sais simplement que certaines de ses pages me reviennent régulièrement à l'esprit, et que c'est généralement pour moi le signe des livres qui comptent.



Avocat au barreau de Bruxelles, je pratique le droit fiscal. J'ai été secrétaire de la Conférence il y a une vingtaine d'années.

Je n'y avais pas songé en choisissant ces trois livres. Je m'aperçois pourtant qu'ils parlent tous, à leur manière, de ce que l'on aime et de ce que l'on perd.

RENTRÉE SOLENNELLE
du barreau de Bruxelles

JEUDI 14 JANVIER 2027

15h00 : Concours de plaidoiries surréalistes

Palais de justice

VENDREDI 15 JANVIER 2027

9h00 : Colloque de rentrée

SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

14h00 : Hommage aux morts

14h15 : Séance solennelle de rentrée présidée par Me Hani Madani, Président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles. Discours prononcé par l'oratrice de rentrée, Me Hanna Bouzekri sur le thème « Partir un jour »

Palais de justice, salle des audiences solennelles de la Cour d'appel

L'entrée est libre mais les places sont limitées, il est donc fortement recommandé de s'inscrire préalablement.

Avocats en robe

RÉCEPTION DU BÂTONNIER ET SOIRÉE DE LA CONFÉRENCE

19h30 : Réception dînatoire *(Palais de justice de Bruxelles)*

23h15 : Soirée dansante de la Conférence du jeune barreau *(Bloody Louis)*

Toutes les inscriptions sont à effectuer via notre site **www.cjbb.events**

“Partir un jour”



Présentation de l’oratrice de rentrée Maître Hanna Bouzekri

On y pense, on en parle et on se jure que ce sera pour l’an prochain. Encore faut-il garder le nord pour pouvoir revenir. Si ces éléments peuvent faire penser à l’épreuve d’orientation de Koh-Lanta, c’est sans compter sur Hanna Bouzekri qui appartient à la famille de ceux pour qui « un jour » est demain, car sa valise est toujours prête et placée dans le hall d’entrée.

Et quelle valise ! Née un 19 juillet en Lorraine (c’est-à-dire, d’emblée, à la frontière de beaucoup de choses), elle a reçu en héritage une valise aux compartiments multiples : un père marocain, une mère franco-italienne, et cette aptitude à se sentir chez elle partout sans jamais cesser d’être elle-même.

Professionnellement, certains diraient qu’elle a commencé à l’envers puisqu’elle a passé dix ans au Parlement européen pour ensuite, à un âge où d’autres songent à déléguer leurs bagages, faire ce que peu osent : défaire sa valise pour en refaire une toute autre. Le geste n’a rien d’une crise existentielle, il dit tout du caractère d’Hanna Bouzekri. Une femme qui ne s’estime pas dispensée d’apprendre sous prétexte qu’elle a déjà beaucoup appris, et qui accepte de repartir, quitte à devoir enregistrer un bagage supplémentaire en soute.

C’est ainsi que le Barreau a gagné une consœur enthousiaste, passionnée, que seul un fou songerait à arrêter.

Sa carrière au Barreau débute en 2018 et sa valise devient un accessoire indispensable pour transporter ses dossiers entre les salles d’audience, les réunions d’expertise et les réunions de colonne. Elle range dans cette valise son héritage, auquel elle joint tout ce qu’elle a appris, dont ce qu’elle nomme le triple « P », la patience, la précision et la passion. Elle y ajoute un sens très pointu de l’engagement. Ses amis, ses collègues et ses stagiaires de colonne lui reconnaissent ces qualités à l’unanimité.

Cet engagement l’a d’abord menée au Carrefour des stagiaires. Ensuite, combiné avec son sens de la formule, son sourire et ses répliques, celui-ci lui a permis de fouler, plus d’une fois, les planches de la Revue du Barreau. Il l’a enfin poussée vers la Conférence du jeune barreau pour un premier mandat de commissaire (de, non pas deux, mais bien trois ans !). Là, sa plume a su vous bousculer dans pas moins de huit périodiques, qu’elle a menés avec brio en sa qualité de rédactrice en chef.

Vous l’avez ainsi déjà lue, entendue chanter, vue jouer et danser et vous aurez, le 15 janvier prochain, le bonheur et le privilège de l’entendre prendre la parole sur un sujet qui lui tient à cœur et qui, n’en doutez pas, ne vous laissera pas indemnes.

Alors, partir un jour ? La question ne se pose pas pour Hanna Bouzekri. Voyageuse de cœur, de vie et de caractère, Hanna est l’une des rares personnes que l’on sait pouvoir attendre à l’arrivée et que l’on retrouve toujours avec la même joie, comme si on l’avait quittée la veille. Amie fidèle, elle est de celles qui sont là dans les bons comme dans les moins bons moments, pour écouter, encourager et soutenir. Et c’est avec cette même sincérité, cet engagement entier et cette valise toujours prête à accueillir de nouvelles causes qu’elle prendra la parole : nul doute que son discours sera à la hauteur de la voyageuse, et que nous en reviendrons plus riches qu’au départ.



Margaux KERKHOFS
Avocate au barreau de Bruxelles
Membre du Conseil de l'Ordre



Nuria M'POYO
Avocate au barreau de Bruxelles

CARTE BLANCHE

Quand l'autonomie devient relationnelle – ou comment vivre ensemble dans une société d'individus interdépendants ?

par Isabelle Dagneaux



Le concept d'autonomie du sujet soutient, dans nos sociétés occidentales du 21e siècle, nombre de réalités sociales, politiques, juridiques car il a promu au fil des siècles l'existence d'individus de plus en plus « libres » et « autodéterminés ». Mais jusqu'où pouvons-nous être autonomes, délibérant sur nos propres normes de vie, puisque nous ne sommes pas seul.es ?

Autonomie et autodétermination

Nous sommes aujourd'hui encore tributaires d'une conception de l'autonomie héritée du siècle des Lumières, une autonomie qui serait l'apanage du sujet transcendantal rationnel – merci M. Kant… sans oublier toutefois que l'être humain est défini par sa raison depuis au moins Aristote. Il aurait pu être caractérisé autrement : par sa pensée incarnée dans la corporéité (mise au ban dès Platon), par l'intégration dans le jugement des perceptions et des émotions (considérées comme des facteurs d'erreur majeurs) ou par les relations : pourquoi pas « j'entre en relation, donc je suis » ? Ce « choix » de la philosophie occidentale, dans la suite de la pensée grecque, a des répercussions profondes dans nos sociétés actuelles.

La conception « classique » de l'autonomie, vue comme une autodétermination rationnelle et individuelle du sujet, s'est pourtant vue adresser quelques critiques au cours du XX^{e} siècle : la psychologie a montré le rôle de l'inconscient et ébranlé la fondation de l'autonomie sur le contrôle de l'agir ; la linguistique a montré comment notre discours est tributaire du système linguistique que nous avons reçu et comment nous sommes modelés au moins en partie par le contexte social qui nous donne accès au langage (Honneth, 1998). De la même façon, nos différents bains (sous-)culturels façonnent notre pensée et donc nos décisions.

(In)dépendance et autonomie relationnelle

Quel est le contraire de l'autonomie ? La réponse qui nomme ici « la dépendance », montre que le langage courant a consacré l'autonomie comme indépendance, comme le fait de réaliser seul ce que l'on veut. Pourtant, dans son sens profond (et étymologique), le contraire de l'autonomie est l'hétéronomie, c'est-à-dire le fait de vivre selon une loi, une norme décidée par d'autres ; pour le dire pragmatiquement, n'être pas, peu ou prou, « aux commandes » de sa vie. Et il importe de remarquer que de la commande à la réalisation, du désir à la mise en œuvre, il y a un espace qui peut être interrogé.

Les travaux prenant en considération les personnes vivant avec un handicap ou souffrant d'une démence défendent l'idée d'une autonomie décisionnelle (Rigaux, 2011), voire « simplement » une capacité à désirer (Pelluchon, 2010). Ces réalités constituent, selon ces autrices, le fondement de l'autonomie, qui pourra être mise en œuvre dans un second temps avec l'aide d'autres personnes afin de traduire en actes ce désir ou cette décision. L'autonomie acquiert alors une dimension « relationnelle » : les personnes de l'entourage vont pouvoir entendre la mise en mots, en gestes ou en attitudes de ces désirs et décisions, et contribuer à la mise en œuvre concrète. En fait, nous sommes tous concernés par l'autonomie relationnelle. Nos adolescents réputés « autonomes » parce qu'ils se déplacent sans leurs parents, à vélo ou en transports en commun, ne peuvent le faire que s'il existe un réseau de transports en commun, de fabrication et réparation de vélos, etc. Une personne âgée ou handicapée qui ne peut plus se déplacer seule peut exprimer son désir d'aller voir un film ou une exposition et son entourage pourra l'aider à mettre ce désir en œuvre. Une personne atteinte de démence peut manifester par son attitude qu'elle apprécie telle musique ou de réaliser encore une mise en plis, tandis qu'elle s'opposera à certains soins – ou à la façon dont certains soins sont réalisés. À charge de l'entourage d'être attentif à ces manifestations de souhaits et de désirs et de les interpréter à la lumière de la vie de la personne.

Vulnérabilité et (inter)dépendance

Le sujet transcendantal rationnel peut être qualifié de fiction. Qui peut prétendre que la majorité de ses décisions ne dépendent, peu ou prou, d'affects, d'émotions ou d'influences extérieures ? Les situations de dépendance, telles que le handicap, la démence ou la maladie, vécues par nos proches ou nous-mêmes, nous rappellent que la vulnérabilité fait intrinsèquement partie de toute vie humaine, à des degrés divers. Et cela, même si une certaine philosophie idéaliste a voulu s'en défaire. Peut-être refuserons-nous d'être une personne âgée dépendante, mais nous ne pouvons nier que nous avons été un enfant dépendant et qu'il nous arrive d'être en situation de dépendance lors d'une maladie ou d'un accident (ou d'une panne informatique !), et que nous avons besoin des autres. Ceux-ci nous ont permis de grandir ou de nous rétablir, de développer ou de retrouver notre « indépendance » – le plus souvent en nous aidant à exercer notre autonomie, de façon graduelle et adaptée. Reconnaître notre insertion intrinsèque dans un réseau d'êtres humains qui ont besoin les uns des autres, permet d'envisager que notre autonomie est toujours relationnelle. Que nous avons besoin des autres pour être qui nous sommes et que nous pouvons contribuer à ce que d'autres puissent développer le meilleur de leur être.

Continuer à vivre ensemble de la meilleure façon possible, continuer à construire une société la plus inclusive possible, passe aussi, à mes yeux de philosophe, par la reconnaissance de deux éléments fondamentaux : reconnaître notre vulnérabilité intrinsèque, même si elle est vécue différemment selon les moments de la vie, selon l'origine familiale ou la situation socio-économique, etc. ; et reconnaître le caractère profondément relationnel de notre autonomie, qui pourra ainsi se situer de façon plus juste, moins tyrannique ou individuelle, permettant le développement de mon être vivant et de celui d'autres humains.



Isabelle DAGNEAUX

Docteure en médecine et docteure en philosophie (1997, 2017, UCLouvain). Son mémoire de philosophie a développé le thème du respect. Sa thèse en philosophie a porté sur la culture sourde, entre handicap et minorité culturelle.

Elle exerce la médecine générale à Ottignies. Elle est collaboratrice scientifique à l'Institut de Recherche « Santé et Société » de l'UCLouvain. Elle mène actuellement une recherche-action sur la mise en place d'un Espace de Réflexion Ethique pour les soignants à Domicile, financée par la Fondation Roi Baudouin.

Références

Honneth, A. (1998), L'autonomie décentrée, in Gaillard, F. (1998). La modernité en questions : de Richard Rorty à Jürgen Habermas : actes de la décade de Cerisy-la-Salle, 2-11 juillet 1993. Paris : Cerf. Repris dans Psychologie morale. Autonomie, responsabilité et rationalité pratique. Textes réunis par M. Jouan, Vrin, 2008, p. 347-363.

Pelluchon, C. (2010). Du principe d'autonomie à une éthique de la vulnérabilité. In P. Verspieren & M.-S. Richard (Eds.), Grandeur et leurres de l'autonomie, pour une prise en compte de la vulnérabilité. Éditions Facultés jésuites de Paris.

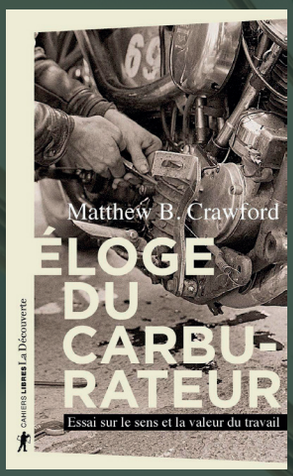
Rigaux, N. (2011). Autonomie et démence. I : pour une conception de l'autonomie "dementia-friendly". Gériatrie et Psychologie, Neuropsychiatrie du Vieillissement, 9(1), 107-115. doi:10.1684/pnv.2010.0250

À livre ouvert.

INES KARMAOUI

Choisir trois livres, c'est un peu cruel. Il y a ceux qu'on admire, ceux qu'on recommande, et ceux qui, sans le vouloir, nous ont bousculés. Ce sont ces derniers que j'ai choisis de recommander.

Ils n'ont presque rien en commun : des motos chez Matthew B. Crawford, un amour qu'on n'ose pas vivre chez James Baldwin, l'exil et l'amitié chez Hisham Matar. Mais en les posant côte à côte, j'ai vu qu'ils tournaient autour de la même question, et c'est la mienne : que reste-t-il vraiment à nous quand tout pousse à nous déposséder ?



ÉLOGE DU CARBURATEUR

Matthew B. Crawford

Crawford est docteur en philosophie politique. Il dirige un think tank à Washington, un bon poste, du genre qu'on rêve d'avoir (enfin pas moi). Il démissionne et ouvre un atelier de réparation de motos à Richmond. Le pitch est aussi simple que ça. Pourtant c'est l'une des réflexions sur le travail qui m'a le plus marquée.

Il n'oppose pas le travail manuel au travail intellectuel. Ce qui l'inquiète, c'est qu'on nous retire peu à peu notre propre savoir-faire. Les objets sont de plus en plus simples à utiliser et de plus en plus impossibles à comprendre. On fabrique moins, on répare moins, on délègue. Ça ressemble à une libération, et ça devient une dépendance. Pour lui, le travail se dégrade quand le faire se sépare du penser. Il ira même jusqu'à dire que « l'une des principales sources du mal-être contemporain au travail tient sans doute à un excès d'abstraction ».

Cette idée semble nous rattraper aujourd'hui : une machine peut rédiger, résumer, chercher, et tout ça sans même avoir besoin de dormir à contrario de nous, pauvres Homo sapiens. Je me surprends donc à me demander ce que je ne saurai plus faire seule dans dix ans.

Crawford ne dit pas de refuser la technique, ce serait trop simple. Il dit qu'il y a une différence entre ce qui nous assiste et ce qui nous dépossède. Face à un moteur, on ne peut pas tricher : il démarre ou il ne démarre pas. Il faut de l'attention, de l'honnêteté, de l'humilité, se tromper, recommencer, et finir par pouvoir dire « je sais pourquoi ça marche ». Je me souhaite de ne pas passer ma vie à faire tourner la machine judiciaire sans jamais prendre le temps de regarder sous le capot. (Désolée pour le jeu de mots un peu nul).



LA CHAMBRE DE GIOVANNI

James Baldwin

On ne se perd pas seulement en abandonnant ce qu'on sait faire. On peut aussi se déposséder de soi-même, et c'est ce que Baldwin m'a appris de plus douloureux.

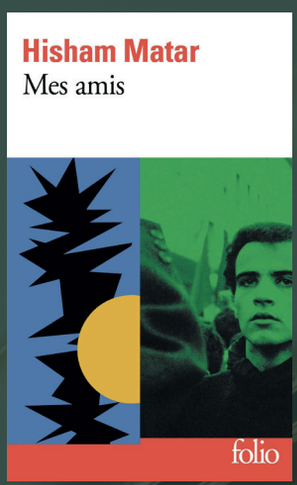
Le roman paraît en 1956. Baldwin bouscule l'idée qu'on se fait de l'amour, de l'autre d'abord, de soi surtout. Lire La Chambre de Giovanni, c'est se heurter à la cruauté du mensonge qu'on s'inflige à soi-même. C'est un roman sur le désir, la honte, le refus de soi, et donc, inévitablement, sur la solitude. Tout se passe dans un Paris d'après-guerre, loin des cartes postales : des rues étroites et mal éclairées, des bars où l'on boit trop, des nuits qui finissent dans des chambres minuscules où l'air manque. David, un jeune Américain de passage, hésite entre Hella, avec qui il projette une vie « normale », et Giovanni, un Italien qui lui offre un amour total, mais illégitime aux yeux du monde. Dès les premières pages, on sent qu'il va renoncer. Et ce renoncement est si lent, si douloureux, qu'on lit le livre en se répétant tout le long : « j'en étais sûre ! ».

David ne recule pas parce qu'il ne ressent rien, mais parce qu'il ressent trop. Giovanni menace la vie ordonnée qu'il s'était imaginée, l'image qu'il veut garder de lui, sa conformité à ce que le monde attend. « Tu aimes ta pureté, tu aimes ton miroir », lui jette Giovanni. C'est un piège qui ne concerne pas que l'amour : à force de vouloir ressembler à ce qu'on attend de nous, on peut finir par ne plus savoir ce qu'on voulait.

David est lâche, parfois violent, et pourtant on le comprend : il est prisonnier d'un monde qui lui dit que ce désir est un accident. Baldwin, noir, homosexuel et exilé, sait ce que c'est d'être marginal deux fois, trois fois. Il écrit depuis cette fracture.

Le vrai drame de ce roman n'est pas ce que David perd, mais ce avec quoi il continue de vivre : ce qu'il n'a pas eu le courage d'être.

Crawford m'a fait réfléchir à ce que j'abandonne de ma capacité à faire. Baldwin pose une question plus vertigineuse : que reste-t-il quand c'est à soi-même qu'on renonce ?



MES AMIS
Hisham Matar

Et puis il y a les dépossessions auxquelles on ne consent pas.

Un pays qu'on quitte. Une langue qui se mêle à une autre. Des événements politiques qui déboulent dans une vie privée. Des années qui passent et rendent impossible le retour à l'identique.

Mes amis parle de tout cela, mais ce que j'en ai surtout gardé est dans le titre. Les amis. Ceux qui ont connu plusieurs versions de nous. Ceux qui portent une part de notre histoire quand on ne sait plus où la poser. Ceux qui deviennent, quand le lieu d'où l'on vient s'éloigne, une autre façon d'avoir un chez-soi.

J'aime que Matar raconte l'Histoire depuis cet endroit. Les grands événements sont là, bien sûr, mais ils arrivent à hauteur d'homme : par ce qu'ils déplacent dans une vie, par les absences qu'ils creusent, par les relations qu'ils abîment et par celles qui tiennent malgré tout.

Après Crawford et Baldwin, Matar répond autrement à la même inquiétude. Tout ne dépend pas de nous. Tout ne peut pas être sauvé. Le temps, l'Histoire ou la vie nous prennent des choses. Mais certains liens traversent la perte. Quand les lieux changent, que les certitudes bougent et que nous changeons nous-mêmes, quelques personnes continuent de savoir d'où nous venons.

Je ne sais pas quels livres accompagneront l'avocate que je deviendrai. Mais ceux-ci accompagnent déjà celle que je suis aujourd'hui.

Crawford me dit de ne pas lâcher trop vite ce que je sais faire. Baldwin, de ne pas lâcher ce que je suis. Matar, de ne pas oublier ceux avec qui je le suis devenue.



Avocate stagiaire chez Clarity Legal, à Bruxelles, je pratique le droit du travail et, plus largement, le droit social. J'ai choisi cette spécialisation parce qu'elle rejoint une curiosité que j'ai depuis longtemps : comprendre comment nos sociétés s'organisent et les idées qui les façonnent. Le monde du travail en est un reflet particulièrement intéressant. Ses règles traduisent des rapports de force et des choix collectifs que nous finissons parfois par considérer comme naturels. L'actualité nous rappelle pourtant que ces équilibres ne sont jamais définitivement acquis.

Je retrouve dans la littérature ce même goût pour les idées reçues que l'on bouscule et les certitudes que l'on interroge. À une époque où les discours, les images et même nos façons de penser tendent à s'uniformiser, tendance que l'essor de l'IA accentue, les livres me semblent offrir une forme de résistance. J'aime la diversité des voix qu'ils font entendre et cette liberté de regarder le monde autrement, que j'espère voir demeurer au cœur de notre profession : celle de penser par soi-même, de questionner les évidences et de ne jamais renoncer à la nuance.



COMPTE RENDU

La sécurité collective sur le banc des accusés : retour sur le procès fictif du Conseil de sécurité

par Cassandra Bockstael

Mesdames, Messieurs les jurés,

Peut-on condamner une institution pour n'avoir pas accompli la mission qui justifie son existence ? Et lorsque cette institution est chargée de préserver la paix mondiale, son impuissance alléguée suffit-elle à réclamer sa disparition ?

C'est autour de ces réflexions que près de 800 personnes se sont réunies, le 8 octobre 2026, à l'occasion du procès fictif organisé par la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles. À la barre, une République qui n'existe sur aucune carte mais dont la situation sonne étrangement familière : Vardenia. À la défense, l'un des organes les plus puissants de l'ordre politique international : le Conseil de sécurité des Nations Unies. En ouvrant les débats, Me Hani Madani, président de la Conférence, donne le ton : « L'ère des prédateurs est arrivée, et avec elle, l'ère des lâches ». Une formule qui résonne singulièrement dans une affaire où l'on reproche précisément à ceux qui détiennent le pouvoir d'agir de ne pas l'avoir exercé.



Sous la présidence de Pierre Klein, doyen de la Faculté de droit de l'ULB, le tribunal est appelé à examiner une question aussi juridique que politique : faut-il sauver une institution qui ne parvient pas toujours à sauver ceux qu'elle est censée protéger ?

Avant de vous prononcer, encore faut-il entendre les parties.

Les faits sont d'une particulière gravité. Petit État démocratique dépourvu d'armée, Vardenia a subi, entre 2018 et 2025, les agressions d'un voisin soutenu par une puissance membre permanent du Conseil de sécurité. Le bilan avancé est de 300 000 morts et deux millions de déplacés. Malgré neuf saisines, aucune résolution contraignante n'a été adoptée pour mettre fin aux violences. Vardenia réclame dès lors la dissolution du Conseil ou, à titre subsidiaire, sa réforme par la suppression du droit de veto.



Pour mesurer la portée d'une telle demande, le tribunal entend d'abord la professeure de droit international, Madame Anne Lagerwall, appelée en qualité d'experte-témoin. Son exposé replace le débat dans la longue histoire de la sécurité collective. L'impuissance de la Société des Nations face aux agressions des années 1930 avait conduit les fondateurs de l'ONU à concevoir un mécanisme associant plus étroitement les grandes puissances au maintien de la paix. De cet impératif est née l'architecture actuelle du Conseil : quinze membres, dont cinq permanents disposant d'un droit de veto. Un privilège destiné à assurer leur participation, mais susceptible de paralyser toute décision. À cette difficulté s'ajoute celle de la représentativité d'une institution dont la composition demeure largement tributaire des équilibres de 1945.

Le paradoxe apparaît alors dans toute son ampleur : le mécanisme conçu pour garantir le fonctionnement de la sécurité collective peut également en entraver l'action.



Une fois posées les limites du système, une question demeure : ces dysfonctionnements justifient-ils la disparition de l'institution elle-même ?

Pour Vardenia, le Conseil de sécurité se serait progressivement éloigné de la mission qui lui avait été confiée. Avec une aisance à la tribune qui capte immédiatement l'attention de l'auditoire, Me Emmanuel Plasschaert, ancien bâtonnier, s'attache d'abord à établir la recevabilité de l'action : directement affectée par les carences reprochées au Conseil, Vardenia disposerait d'un intérêt légitime et actuel à agir. Sur le fond, il dénonce une institution dont les membres permanents auraient progressivement fait prévaloir leurs ambitions nationales sur l'intérêt collectif. Il ne s'agirait donc pas pour le tribunal de réécrire la Charte des Nations Unies, mais de constater cette dénaturation de la mission du Conseil et d'en tirer les conséquences.



Mais derrière les considérations institutionnelles se trouvent des populations auxquelles la sécurité collective n'a pas apporté la protection attendue. Dans un registre plus sensible, Me Colombe Dethier ramène le débat à ses conséquences humaines : lorsqu'une puissance permanente soutient l'État agresseur, le veto peut suffire à empêcher toute réponse contraignante. La protection des peuples se retrouve alors suspendue aux rapports de force internationaux.

Reste à savoir si ces défaillances peuvent juridiquement conduire à la dissolution du Conseil.

La défense oppose d'abord un obstacle fondamental : peut-on poursuivre un organe qui ne dispose pas d'une personnalité juridique distincte de celle de l'ONU ? Avec un humour qui apporte une respiration à la gravité des débats, Me Michel Forges, ancien bâtonnier, soulève cette difficulté avant d'en poser une autre, plus pratique : quelle institution serait appelée à remplacer le Conseil si le tribunal en prononçait la disparition ?



À cette objection s'ajoutent les règles mêmes de la Charte. Ses articles 108 et 109 organisent les procédures de révision, rappelle Me Melissa Sayeh. Avec une remarquable présence à la tribune, elle parvient à retenir l'attention de l'auditoire sur une question pourtant technique : jusqu'où un tribunal peut-il intervenir dans le fonctionnement d'une institution créée par les États ? La réforme du Conseil relève, selon la défense, des États membres, et non d'une juridiction appelée à se substituer à leur volonté.



La discussion ne s'arrête pourtant pas à cette question. Car supprimer le Conseil, serait-ce nécessairement mieux protéger la paix ? Même paralysée dans certaines circonstances, l'institution demeure un lieu de dialogue entre puissances rivales. Sa disparition priverait la communauté internationale de cet espace de concertation, sans garantir une meilleure protection des populations. Et si la réforme constituait une autre voie ? L'élargissement du Conseil de onze à quinze membres en 1965, comme l'instauration d'un débat à l'Assemblée générale après l'exercice d'un veto, illustrent, selon Me Sayeh, les possibilités d'évolution de l'institution.

Au fond, les parties ne contestent pas tant l'existence des blocages que les conséquences à en tirer. Pour les conseils de Vardenia, ils révèlent une contradiction profonde entre la mission du Conseil et son fonctionnement. Pour la défense, ils ne suffisent pas à établir que sa disparition servirait mieux la paix que son maintien.



À l'issue des plaidoiries, Me Mathilde Mertens, directrice de la Conférence, prend la parole pour clore l'événement. Évoquant un monde toujours plus fragmenté et traversé par la violence, elle invite l'assistance à s'interroger sur notre capacité collective à contenir les dérives les plus sombres de l'humanité.

Les questions soulevées à l'ouverture de l'audience restent entières. Neuf fois, Vardenia a demandé au Conseil de sécurité de remplir sa mission. Faute d'avoir obtenu satisfaction, elle demande désormais au tribunal de le supprimer. Mais la disparition de l'institution lui apporterait-elle la protection qu'elle n'a pu obtenir de son intervention ?

La République de Vardenia est fictive. Les réflexions soulevées, elles, ne le sont pas.

Mesdames, Messieurs les jurés, vous avez entendu les parties.

À vous de juger.



Cassandra BOCKSTAEL
Avocate au barreau de Bruxelles
Ancienne secrétaire de la conférence

SOIRÉE BOWLING

Envie de marquer un strike ailleurs qu'à la barre ?

La Conférence du Jeune Barreau vous en offre l'occasion. Constituez rapidement votre équipe de quatre à six personnes et venez nous montrer vos plus beaux lancers.

Attention, il s'agit là d'un rendez-vous à ne pas manquer si vous souhaitez remporter la tant convoitée Coupe du jeune barreau. Les quilles n'attendent plus que vous alors… à vos agendas !

La location des chaussures est comprise dans le prix.

Les places étant limitées, ne tardez pas à vous inscrire.

MARDI 17 NOVEMBRE 2026 À 19H
Membres : 18€ / Non-membres : 23€
Participation sur www.cjbb.be

TOURNOI DE LASER GAME

Laissez votre toge au vestiaire… et montrez que vous savez viser juste en dehors des prétoires !

Grande première à la Conférence du jeune barreau : un tournoi de laser game pour troquer les plaidoiries contre les tirs de précision !

Le temps d'une soirée, place à la stratégie, à l'esprit d'équipe et à une bonne dose de compétition entre confrères et consœurs. Ici, pas besoin de convaincre le juge, il faudra surtout viser juste !

Alors, rassemblez vos équipes et venez partager un moment convivial et plein d'adrénaline.

On espère vous y voir nombreux et nombreuses !

LUNDI 14 DÉCEMBRE 2026 À 19H
Membres : 24€ / Non-membres : 30€
Participation sur www.cjbb.be

LE QUIZ MUSICAL

Qui n'a jamais secrètement rêvé de faire chanter ses confrères ?

La Conférence du jeune barreau vous en offre à nouveau l'occasion lors de son désormais incontournable quiz musical. Vous êtes prêts à relever le défi ?

Alors n'hésitez plus et constituez dès à présent une équipe de cinq à sept personnes au sein de votre cabinet ou avec vos amis, et venez défier vos confrères !

MARDI 26 JANVIER 2026 À 19H
Membres : 18€ / Non-membres : 23€
Participation sur www.cjbb.be

Au théâtre, ce soir

Le retour du Théâtre à la Conférence du jeune barreau.

Dans une pièce écrite et jouée par notre confrère **Hippolyte Wouters.**

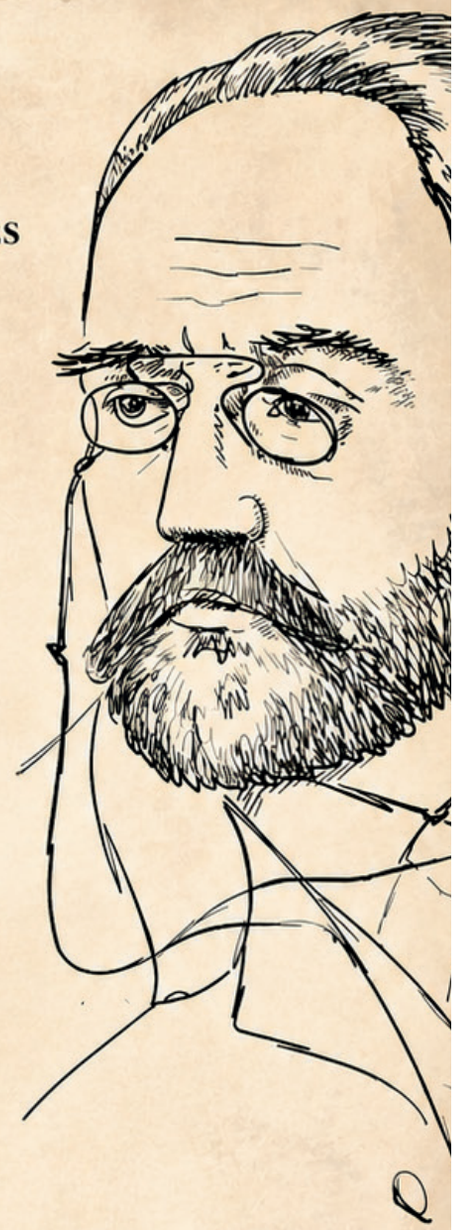
Plus d'informations à venir !

CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU DE BRUXELLES

CONCOURS D'ÉLOQUENCE

J'accuse...!

JEUDI 19 NOVEMBRE 2026 À 18H



PALAIS DE JUSTICE DE BRUXELLES

Place Poelaert 1 — 1000 Bruxelles

La parole devient une arme, l'éloquence un art et la conviction un véritable exercice de courage.

J'accuse...! À vous de juger.

Entrée gratuite, places limitées

Réservez votre place sur

www.cjbb.be

Après la visibilité, Legalow s'attaque à la gestion du cabinet

Née pour aider les justiciables à trouver le bon avocat, la plateforme belge prépare sa quatrième version. À côté de **Legalow Visibilité**, **Legalow Cabinet** sera un logiciel de gestion complet, propulsé par l'intelligence artificielle. Avec une conviction : un dossier est d'abord une relation entre un avocat et son client.



DISPONIBLE

Aujourd'hui : Legalow Visibilité

Avec Legalow Visibilité, l'avocat est visible : les justiciables de Wallonie et de Bruxelles le trouvent sur la plateforme, selon leur situation et sa spécialité. Le justiciable décrit son problème avec ses mots, choisit librement son avocat et lui envoie sa demande.

Chaque demande arrive avec une fiche client directement exploitable : la situation, le domaine juridique et, dès le premier contact, le droit éventuel à l'aide juridique ou à une protection juridique.

Surtout, chaque dossier ouvre un espace partagé entre l'avocat et son client : documents, messages, tâches et prochaines étapes, consultables en temps réel. Les documents restent internes par défaut ; l'avocat décide de ce qu'il publie et chaque échange est horodaté.

> *« Les autres gèrent un cabinet. Legalow gère une relation. »*

BIENTÔT · V4

Demain : Legalow Cabinet

Legalow Cabinet couvrira toute la vie du cabinet, de la première demande à l'archivage : dossiers, agenda, e-mails, tâches, facturation et équipe. Son principe : l'IA prépare, l'avocat valide. Rien ne part sans son accord et chaque action reste tracée.

Des documents lus et classés dès leur arrivée

Chaque document reçu, qu'il soit déposé par le client ou joint à un e-mail, est lu par l'IA. Elle le résume, propose sa catégorie (pièces, procédure, correspondance…) et le range dans le bon dossier. Les e-mails des correspondants connus du dossier y sont classés automatiquement.

Comparer les documents en un instant

L'IA ne se contente pas de lire : elle compare. Deux versions d'un contrat ou de conclusions ? Elle montre ce qui a changé. Des pièces qui se contredisent sur une date, un montant ou une déclaration ? Elle les signale. Les conclusions adverses sont confrontées aux pièces du dossier et un document reçu peut être rapproché des modèles du cabinet pour repérer une clause manquante ou inhabituelle.

Des tâches qui se créent d'elles-mêmes

Une audience annoncée, un délai qui court, une pièce à réclamer : l'IA repère ces éléments dans les e-mails et les documents, puis propose la tâche, l'échéance ou l'événement correspondant, déjà rempli. À chaque étape de la procédure, elle suggère aussi la série de tâches qui l'accompagne habituellement. Une demande adressée au client apparaît dans son espace, avec relance automatique.

Ressources : ne refaites plus une recherche déjà faite

Imaginez pouvoir réutiliser toutes les ressources de votre cabinet depuis sa création. Pourquoi refaire une recherche déjà menée ? L'avocat pose sa question en langage courant. L'IA cherche à la fois dans les données du cabinet (notes, consultations, conclusions, modèles) et dans des bases de données juridiques. Une ancienne note est ainsi confrontée à l'état actuel du droit : ce qui a changé est signalé et le travail du cabinet est mis à jour plutôt que refait. Chaque affirmation renvoie à sa source ; l'avocat vérifie et décide.

Savoir si un dossier sera rentable

Dès la demande, Legalow Cabinet estime la rentabilité d'un dossier à partir de quelques critères, avant même son ouverture. Puis le suivi continue : honoraires, marge et taux horaire réalisé, par dossier, département et collaborateur.

Relié à vos outils

Legalow Cabinet se synchronise avec Microsoft Office et pourra échanger avec les logiciels comptables via API. Il s'utilise seul ou avec Legalow Visibilité ; une demande devient alors directement un dossier.

Legalow Cabinet. Bientôt dévoilé.

En avant-première : demandez à être contacté par notre équipe sur **www.legalow.be**

APRÈS-MIDI D'ÉTUDE EN PRÉSENTIEL EN LIGNE

PRJ PAR ACCORD COLLECTIF

Les choix qui font le plan : Privée ou publique, PME ou grande entreprise, créanciers affectés, catégories, sûretés, valorisation et homologation

JEUDI 10 DÉCEMBRE 2026 DE 13H00 À 17H05

MAISON DES AUTEURS ET DES AUTRICES | RUE DU PRINCE ROYAL 85 À 1050 BRUXELLES

Sous la coordination de Me Lucille BERMOND

PRJ privée ou publique ? Régime PME ou grandes entreprises ? Quels créanciers affecter ? Comment traiter les sûretés, la réserve de propriété, le crédit-bail et les créances salariales, sociales et fiscales ? Quelle place pour les actionnaires ? Quelle valeur retenir pour faire adopter et homologuer le plan ?

Des réponses concrètes, des choix stratégiques et les pièges à éviter, avec des praticiens et des magistrats. Temps fort : près d'une heure de dialogue interactif avec les deux présidents de la chambre PRJ sur les attentes du Tribunal, de l'audience d'introduction à l'homologation.

INTERVENANTS

- Mme Marie-Charlotte Godefroid, présidente de la chambre des PRJ du tribunal francophone de l'entreprise de Bruxelles
- M. Gilles Dejemeppe, président de la chambre des PRJ du tribunal francophone de l'entreprise de Bruxelles
- M. Mohamed Meyahed, président des juges consulaires
- Me Mehdi Aboudi, avocat au barreau de Bruxelles
- Me Virginie Schoonheyt, avocate au barreau de Bruxelles
- Me Mélissa Sayeh, avocate au barreau de Bruxelles
- Me Fryderyk de Peslin Lachert, avocat au barreau de Bruxelles
- Me Guillaume Bouton, avocat au barreau de Bruxelles

La participation à cet après-midi d'étude donne droit à 5 points de formation permanente (sous réserve d'agrément).

LE PRIX DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX ET À LA PAUSE-CAFÉ EST FIXÉ À :

Stagiaires membres CJBB et étudiants	40 EUR	Membres CJBB	65 EUR
Stagiaires non-membres CJBB	50 EUR	Non-membres CJBB	80 EUR

Informations complémentaires & inscriptions : www.cjbb.be



Midis de la formation.

24/11/2026
Les incapacités : actualités juridiques
Me Gilles Oliviers

26/11/2026
Chronique de jurisprudence récente en matière de droit de la construction
Me Sadri Ellouze

08/12/2026
Les avocats et la prévention du blanchiment
Mes David Verwaerde, Sébastine Ryelandt, Didier Chaval, François Collon et Jérôme Henri

10/12/2026
Les clauses abusives entre entreprises (loi B2B)
Mes Bénédicte Deboeck et Ségolène Michel

22/12/2026
L'article 444 du Code judiciaire ou l'avocat éclairé
Mes Mariane Warnant et Me Nathalie Uyttendaele

05/01/2027
Haut conflit familial / violences intrafamiliales : quelle place pour la médiation ?
Me Alain d'Ursel

07/01/2027
La fraude en assurance : sanctions civiles et pénales
Me Renaud Vanbergen

19/01/2027
Droit de la sécurité sociale
Me Julie Demoulin

21/01/2027
Procédure fiscale – Le procès fiscal éclaté
Me Frederik Fogli

02/02/2027
Observation protectrice : ce que la réforme a changé et comment l'avocat peut s'en servir
Me Frederik Fogli

11/02/2027
Passage en société : implications juridiques, fiscales et comptables
Me Ahmed El Jilali

LIEU ET HEURE

Salle Marie Popelin (Rue de la Régence, 63 à 1000 Bruxelles) ou
Auditoire Bordet – SPF Justice (Boulevard de Waterloo, 115 à 1000 Bruxelles) De 12h à 14h
Nos MDF sont dispensés à la fois en présentiel et en distanciel

PRIX

Stagiaires : 15 EUR - Avocats inscrits au tableau et autres professions : 25 EUR
Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation lorsqu'il est suivi en présentiel.

INSCRIPTION

Inscriptions préalables et paiement en ligne exclusivement sur www.cjbb.be
En cas de problème, veuillez adresser un courriel à : contact@cjbb.be
Les inscriptions sont permises jusqu'au matin même de la formation (à 11h30 au plus tard)

FORMATION PERMANENTE

La participation aux Midis de la formation donne droit à 2 points de formation permanente qui seront automatiquement ajoutés à LGObox dans les deux semaines suivant la formation (sous réserve d'agrément).



Les odb's vous régalent.



Dans le Noir

Pour une expérience unique, *Dans le Noir* propose une expérience hors du commun : manger tout un repas entièrement dans le noir.

La salle est plongée dans le noir, obligeant les serveurs à vous accompagner à votre table.

Vous n'aurez toutefois aucune information sur le menu que vous dégusterez, vous permettant de vous laisser porter par vos sens, l'odorat mais surtout le goût.

Les menus sont gastronomiques mais à prix raisonnables.

Tentez l'expérience !



Café Joyeux

Installé à Woluwe-Saint-Lambert, Café Joyeux est un café-restaurant solidaire et inclusif qui emploie et forme des personnes en situation de handicap mental ou cognitif.Le concept est simple : permettre à chacun de trouver sa place dans le monde du travail, en proposant aux « équipiers joyeux » des fonctions adaptées à leurs capacités, de l'accueil au service en salle, en passant par la cuisine et la caisse.Et l'inclusion n'est pas le seul argument pour pousser la porte : la carte propose une cuisine faite maison, à base de produits frais et de saison, du petit-déjeuner au goûter en passant par le lunch ou le brunch.

Alors, pour votre prochain café ou lunch, rendez-vous rue Voot : une jolie manière de joindre l'utile à l'agréable tout en soutenant un projet qui fait réellement de la différence une force.





Jeanne COPPIN
Officier de bouche



Armelle ZALUZEC
Officier de bouche adjointe

INFOS LÉGALES

Le Périodique est édité par l'ASBL Conférence du jeune barreau dont le siège social est établi place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des entreprises sous le n° 0409.298.626.
www.cjbb.be

ÉDITEUR RESPONSABLE

Hani MADANI
Avenue de la Toison d'Or 68
1060 Bruxelles
T. 0499 82 18 69
president@cjbb.be

RÉDACTRICE EN CHEF

Amandine WIAME
Avenue Louise 391/7
1050 Bruxelles
T. 0472 63 69 01
periodique@cjbb.be

CONTACT POUR LES ANNONCEURS

Clémence MERVEILLE
Avenue Brugmann 396
1180 Bruxelles
T. 02 733 08 87
tresorier@cjbb.be

Consultez notre Charte relative à la protection des données personnelles sur notre site www.cjbb.be

do your thing
Partena PROFESSIONAL

Agenda.

NOVEMBRE

17/11/2026 ACTIVITÉ
Soirée bowling

19/11/2026 ACTIVITÉ
Concours J'accuse…!

24/11/2026 MDF
Les incapacités : actualités juridiques

26/11/2026 MDF
Chronique de jurisprudence récente en matière de droit de la construction

DÉCEMBRE

08/12/2026 MDF
Les avocats et la prévention du blanchiment

10/12/2026 MDF
Les clauses abusives entre entreprises (loi B2B)

10/12/2026 AME
PRJ par accord collectif : les choix qui font le plan

14/12/2026 ACTIVITÉ
Tournoi de laser game

17/12/2026 ACTIVITÉ
Conférence Berryer

22/12/2026 MDF
L'article 444 du Code judiciaire ou l'avocat éclairé

JANVIER

05/01/2027 MDF
Haut conflit familial / violences intrafamiliales : quelle place pour la médiation ?

07/01/2027 MDF
La fraude en assurance : sanctions civiles et pénales

15/01/2027 ACTIVITÉ
Rentrée solennelle

19/01/2027 MDF
Droit de la sécurité sociale

21/01/2027 MDF
Procédure fiscale – Le procès fiscal éclaté

26/01/2027 ACTIVITÉ
Le quiz musical

FÉVRIER

02/02/2027 MDF
Observation protectrice : ce que la réforme a changé et comment l'avocat peut s'en servir

11/02/2027 MDF
Passage en société : implications juridiques, fiscales et comptables

Rendez-vous sur **www.cjbb.be**, rubrique « **Périodiques** » pour recevoir la version papier !



Tout commence par votre première toge*

*Et un départ malin pour votre pension complémentaire.



UN COUP DE POUCE POUR VOTRE PREMIÈRE TOGE

On ne fait ses premiers pas au barreau qu'une seule fois. Souscrivez une Pension Libre Complémentaire pour Indépendants (PLCI) auprès de Celest Pension Fund et bénéficiez d'une intervention de 250 € pour l'achat de votre première toge*.

*Offre soumise à conditions.

POURQUOI CHOISIR CELEST PENSION FUND ?

- ✔ **250 € pour votre première toge***
- ✔ **Avantage fiscal**
  Des impôts et des cotisations sociales moins élevés.
- ✔ **Préparer demain dès aujourd'hui**
  Une pension complémentaire en plus de votre pension légale.
- ✔ **Commencer tôt, c'est laisser plus de temps à votre pension complémentaire pour fructifier**
  Votre pension complémentaire a davantage de temps pour se constituer.
- ✔ **75 ans d'expertise**
  Celest Pension Fund est spécialiste des pensions complémentaires destinées aux avocats et aux huissiers de justice.

Celest Pension Fund

Découvrez nos conditions et comment demander votre intervention.
Scannez le QR code ou rendez-vous sur :
celestpensionfund.be/premieretoge